

Communiqué de presse

Lausanne, le 21 février 2010

## **La Municipalité Lausannoise fait le pari de l'illégalité**

**Dans son préavis intitulé « Accès à la formation post-obligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour », la Municipalité a annoncé la semaine dernière son intention d'engager auprès de l'Administration lausannoise des mineurs sans-papiers...et ce en toute illégalité.**

**Au vu des conséquences graves de cette décision, le PLR a décidé de déposer aujourd'hui une interpellation urgente sur la question en vue de la prochaine séance du Conseil communal.**

Sans entrer sur la question de fond, qui doit être débattue au niveau fédéral, le PLR Lausannois estime inacceptable le choix opéré par la Municipalité et en particulier par le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation d'adopter une décision illégale en toute connaissance de cause.

Il est en effet indéfendable qu'une Municipalité, censée représenter l'ordre et défendre les lois en vigueur, s'arroge le droit de contourner ou de bafouer les normes légales ou les règlements qui ne sont pas en adéquation avec ses opinions politiques. En le faisant, elle remet clairement en cause les fondements d'un Etat de droit, principes fondamentaux dans une démocratie !

Soucieux du respect des lois, le PLR déposera interpellera la Municipalité lors de la prochaine séance du Conseil communal à travers une interpellation urgente. Le PLR estime indispensable que le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation s'explique au plus vite sur son choix et les conséquences qu'il peut avoir sur la crédibilité des autorités lausannoises.

---

Pour tous renseignements complémentaires:

Mathieu Blanc, Vice-Président, conseiller communal,  
auteur de l'interpellation : **079 488 53 41**

Marlène Bérard, Présidente, conseillère communale : **078 710 44 43**